

GLOBAL RECOV 49 – OMBREE D'ANJOU

DEKRA Industrial



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°8

INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Dossier d'enregistrement

EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT ET TRANSFORMATION DE DECHETS PLASTIQUES

Date : [Novembre 2022](#)
Référence : [22_53737116_V3](#)

L'analyse des incidences potentielles sur l'environnement a été effectuée sur la base du Cerfa N°15679*04.

1. - SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE EN FONCTION DE LA LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Commentaire
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF les plus proches de l'installation sont : - Type I : Etang de Saint-Aubin à 100 m au Nord, - Type II : Forêt de Juigné, étangs et bois attenants à 4,1 au Sud.
En zone de montagne ?		X	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	Dans un rayon de 10 km, aucun arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	La commune d'Ombree d'Anjou n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Le site est localisé à : - 52 km d'un réserve naturelle régionale, - 62 km d'un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	Le département du Maine et Loire est concerné par un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes A11, A87, A85 et RN249 ainsi que la voie ferrée 515000 (entre Angers et Ingrandes). Le site GLOBAL RECOV n'est pas localisé à proximité de ces axes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	Les monuments historiques les plus proches du site sont l'ancien grenier à sel, le château (ruines) et ma maison de maître de la Masselière à 800 m au Sud
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le site n'est pas localisé au sein d'une zone humide délimitée, ni même d'une zone humide potentielle.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune d'Ombree d'Anjou est concernée par le PPR minier de Segré (approuvé). Le site GLOBAL RECOV n'est pas localisé au sein d'une zone à risques ou de vigilance. Aucun PPRT ne concerne la commune d'Ombree en Anjou.
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		X	Le site BASOL recense deux sites pollués sur la commune d'Ombree d'Anjou : - SOTIRA, à 500 m à l'Est du site GLOBAL RECOV, - CPO, à 11,5 km au Sud-Est du site GLOBAL RECOV.
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]		X	Le Maine et Loire est concerné par la zone de répartition des eaux suivante : nappe du cénomaniens, parties libres et captives (système aquifère). Le site GLOBAL RECOV n'est pas localisé au sein du domaine de référence de la nappe du cénomaniens.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Commentaire
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	D'après les informations fournies par l'ARS, le site GLOBAL RECOV ne situe pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destinées à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche est le château de Pouancé et ses abords à 700 m au Sud-Ouest du site GLOBAL RECOV.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Commentaire
D'un site Natura 2000 ?		X	Les zones les plus proches sont situées à 30 km au Sud-Ouest pour la zone Directive Habitats et 38 km au Sud pour la zone Directive Oiseaux.
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche est la carrière des fusillés et ses abords à 13,2 km à L'est du site GLOBAL RECOV.

2. - EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

Incidence potentielle de l'installations	Oui	Non	NC	Commentaire
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	L'eau qui sera utilisée par le site sera uniquement de l'eau de ville. Elle ne sera utilisée que pour les besoins sanitaires. La consommation future est estimée à 5 m ³ /j.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le projet ne modifiera pas ces éléments.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	/
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	Le site n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	De par nature des activités : - aucun effluent industriel ne sera généré sur le site, - aucune poussière ne sera générée, - peu de déchets seront produits.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une			X

Incidence potentielle de l'installations		Oui	Non	NC	Commentaire
	espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?				
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité Particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		X		Le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les zones à sensibilité particulière car son activité ne génère aucun rejet aqueux et très peu de déchets.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X			L'extension sera implantée sur des parcelles actuellement non imperméabilisées. Cependant, elles sont classées UY selon le PLU de la commune, correspondant aux espaces accueillant des activités économiques à dominante commerciale, de service ou des constructions à usage d'équipements collectifs.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X			De par l'activité du site et la présence de combustible, l'installation est concernée par le risque incendie. Des modélisations FLUMILOG ont été réalisées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X		/
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x		Du fait de la nature des activités, le site n'engendre pas de risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X			Le trafic sur le site sera le suivant : - maximum de 12-15 camions par jour pour les livraisons et les expéditions. - maximum de 35-40 véhicules légers par jour pour les employés et visiteurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x			Les sources de bruit sont les activités de broyage et le trafic routier. A noter que l'ensemble des activités de broyage seront réalisées à l'intérieur du bâtiment. Le trafic sera limité (du lundi au vendredi en journée).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X		De par la nature des activités, le site ne génère pas d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X		Les activités n'engendrent pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X		/
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X			La société GLOBAL RECOV captera au plus proche de la source de pollution (lignes de production) et rejettera en toiture.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X		Aucun effluent industriel ne sera généré sur le site.

Incidence potentielle de l'installations		Oui	Non	NC	Commentaire
	Engendre-t-il des d'effluents ?	X			Les effluents générés sur le site seront : - les eaux sanitaires et les purges (réseau d'assainissement communal), - les eaux pluviales (bassin de régulation et réseau communal d'eaux pluviales). Une analyse sur les eaux de purge (macropolluants) est prévue pour caractérisation.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x			Les déchets issus de l'exploitation du site seront : - papier / carton / plastique, - quelques déchets de maintenance. Tous les déchets sont récupérés et éliminés dans les filières spécialisées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		/
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X		/

3. - EFFETS CUMULES

3.1. - IDENTIFICATION PROJETS A PROXIMITE DU SITE

Selon les informations disponibles sur le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>, à proximité du futur projet.

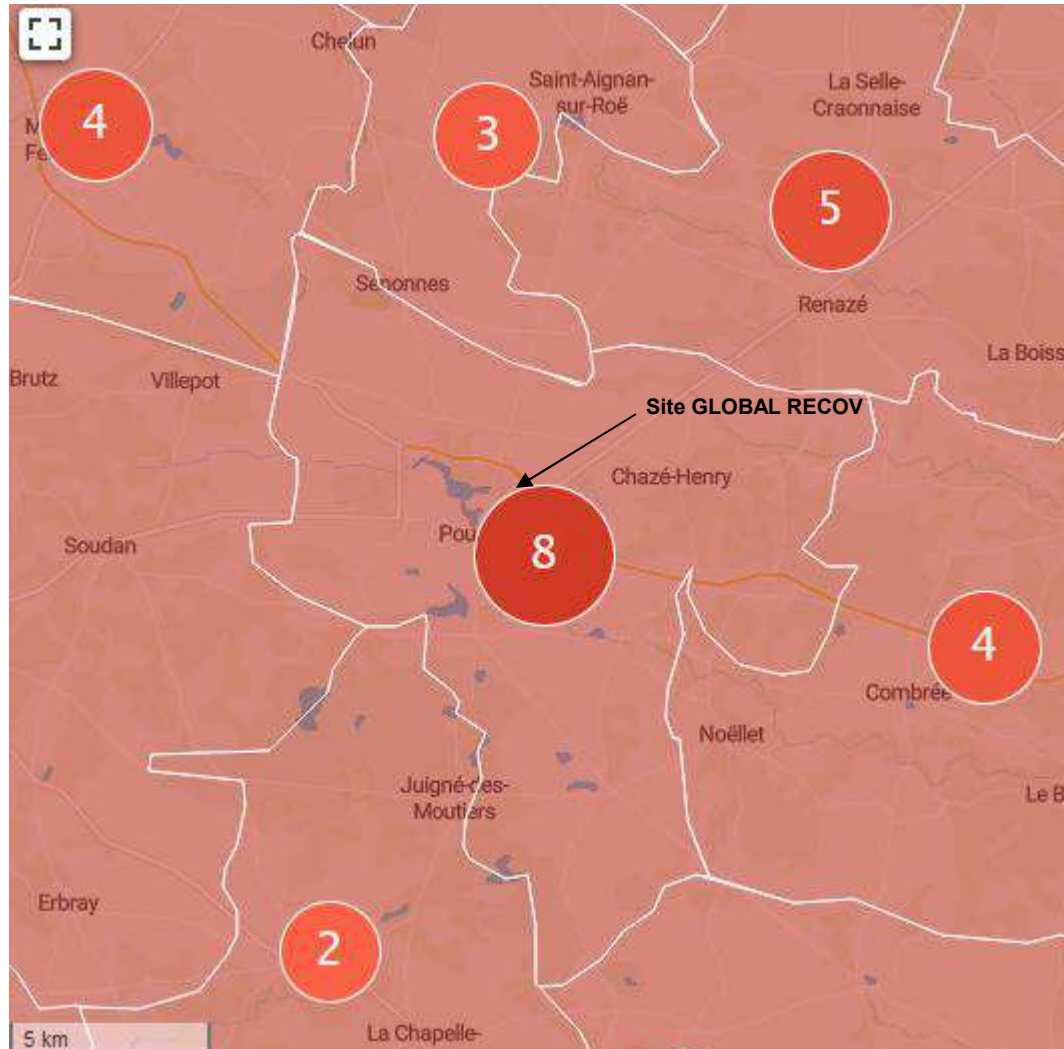


Figure 1. Répartition des études d'impact recensées à proximité du site – Catégorie Environnement

Les études d'impact recensées sont les suivantes :

Tableau 1. Liste des études d'impact recensées à proximité du site

Catégorie	Date de parution	Commune concernée	Intitulé
Environnement	26/07/2010	Ombree d'Anjou	Fabrication de mousses polyuréthane
	20/09/2010	Ombree d'Anjou	Centrale d'enrobage à chaud
	12/11/2014	Ombree d'Anjou	Elevage avicole
	05/10/2015	Ombree d'Anjou	Parc éolien
	18/09/2017	Ombree d'Anjou	Centrale d'enrobage à chaud
	09/09/2009	Ombree d'Anjou	Exploitation de carrière
	22/07/2015	Ombree d'Anjou	Parc éolien
	23/09/2016	Ombree d'Anjou	Parc éolien
Urbanisme et construction	/		
Energie	/		
Environnement dont ICPE	/		
Transports	/		
Autres	/		
Agriculture, sylviculture et pêche	/		
Industrie	/		
Production, technologie et recherche	/		
Agro-alimentaire	/		

Les demandes ont été autorisées depuis plus de deux ans et ne peuvent à ce titre être considérée comme des projets en cours.

Aucune saisine de l'Autorité Environnementale n'est recensée dans le Maine-et-Loire sur l'année 2022 (date de la recherche : Avril 2022) (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-saisines-r170.html>).

Les avis relevant de l'autorité environnementale (<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r171.html>) entre 2018 et 2021 sont listés ci-dessous :

- Programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes (44 et 49), N°dossier Ae :2020-85, Séance du 27 janvier 2021 ;
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire (révision) – (44 – 49 – 56), N°dossier Ae : 2020-47, Séance du 2 décembre 2020 ;
- Mise à deux fois trois voies du contournement nord d'Angers – A11 (494), N°dossier Ae : 2019-111, Séance du 4 mars 2020 ;
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Layon-Aubance-Louets (49-79), N°dossier Ae : 2019-13, Séance du 3 avril 2019 ;
- Révision du programme d'actions régional nitrates Pays-de-la-Loire (44-49-53-72-85), N°dossier Ae : 2017-93, Séance du 7 mars 2018.

3.2. - ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Plusieurs projets nécessitant une étude d'impact ou un avis de l'autorité environnementale dans les dernières années ont été recensés dans le département du Maine-et-Loire.

Compte-tenu des dates et des distances, les effets cumulés du site avec d'autres projets nécessitant une étude d'impact sont nuls dans le cas du présent projet.

